



2025/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2025/COM44

**Objet : Annule et remplace la délibération 2025COM34 -
Vote du budget Supplémentaire du Service de Soins Infirmiers
à Domicile (SSIAD) – exercice 2025**

Séance du mercredi 12 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 12 novembre à quatorze heures.
Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : mardi 4 novembre 2025

Nombre de
membres

En exercice : 12

Présents à la
séance : 9

Votants : 9

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, Denise POEZEVARRA, Siegfried VAN
WAERBEKE, Serge MERCIECA, Danielle DESRONDAUX,
Bernard CASSAIGNE, Marcus M'BOUDOU, Daniel
DOUCHET, Sandakichenin DJANARTHANY.

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI, Ange MARTINEZ, Gisèle FRANCIS.

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr



CCAS de
Ris-Orangis
Conseil
d'Administration
du 12 Novembre
2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/COM44

OBJET : Annule et remplace la délibération 2025COM34 -Vote du Budget Supplémentaire du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de Ris-Orangis- Exercice 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI** Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R 123-1 à R 123-26,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU le Budget Primitif 2025 du Service de Soins Infirmiers A Domicile,

VU la notification budgétaire et la décision tarifaire n°11851 du 7 juillet 2025,

CONSIDERANT la nécessité de **réajuster les crédits et les dépenses de fonctionnement** inscrits au budget prévisionnel de l'exercice 2025,

CONSIDERANT la remarque du contrôle de légalité en date du 3 novembre 2025, concernant le nombre d'administrateurs présents à la séance du 29 septembre 2025 et le quorum n'ayant pas été atteint,

CONSIDERANT la nécessité de reconvoquer le Conseil d'Administration afin de pouvoir faire valider la présente délibération budgétaire

APRES DELIBERATION

ANNULE ET REMPLACE la délibération 2025COM34 par la présente délibération, relative au vote du Budget Supplémentaire du SSIAD de Ris-Orangis-Exercice 2025.

APPROUVE les modifications suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
LIGNE	NATURE	MONTANT €
60612	ENERGIE-ELECTRICITE	1 300
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	700
6066	FOURNITURES MEDICALES	500
61118	PRESTATIONS A CARACTERE MEDICAL (IDEL et Pédicures)	2 800
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS	700
TOTAL GROUPE I		6 000
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	6 500
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	3 201,83
641386	INDEMNITES FORFAITAIRES non titulaires (Dimanches et J.F.)	500
64515	COTISATIONS CNRACL	1 000
TOTAL GROUPE II		11 201,83
6132	LOCATION IMMOBILIERE	-3000
61561	INFORMATIQUE	400
6184	FORMATION et COTISATIONS	4 100

6718	AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLES (CPAM)	1 500
6588	AUTRES	2 000
TOTAL GROUPE III		5 000
TOTAL GENERAL		
DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		22 201,83

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
LIGNE	NATURE	MONTANT
		€
7311121	FORFAIT GLOBAL PERSONNES AGEES	23 856,21
7312121	FORFAIT GLOBAL PERSONNES HANDICAPEES	-1 654,38
TOTAL GENERAL		
DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		22 201,83

Le Président certifie sous
sa responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme

Stéphane RAFFALLI

Président du CCAS

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne



